

## Ecole de St Jean de Ceyrargues

Vous désirez inscrire votre enfant dans notre école. Pour cela, il faudra présenter à la directrice les documents suivants :

- Le livret de famille, une carte d'identité de l'enfant ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- Le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (enfant en Moyenne Section)
- La fiche de renseignement
- Attestation d'assurance scolaire avec « corporelle accident » et « responsabilité civile » pour l'année scolaire complète
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (carnet de vaccination par exemple)

*Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.*

**Si l'inscription en mairie se déroule pendant les grandes vacances d'été, veuillez déposer les documents dans la boîte aux lettres de l'école, sous enveloppe, avant la rentrée des classes.**

Merci de votre compréhension.

La directrice



**SANTE DE L'ENFANT**

Médecin de famille : Dr \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date du dernier vaccin anti-tétanique : \_\_\_\_\_

En cas d'urgence, votre enfant sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE :**

Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madame ..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale et tous les soins nécessités par son état.

Lu et approuvé le .....

signature des parents :

**Renseignements utiles concernant la santé de l'enfant (allergies, troubles...) :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**AUTORISATION DE PRISES DE PHOTOS A TITRE PEDAGOGIQUE**

- J'autorise que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.
- Je n'autorise pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

**PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT SUR LE TEMPS SCOLAIRE (ex : maladies), DIFFÉRENTES DES PARENTS**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile :  Téléphone portable :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile :  Téléphone portable :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile :  Téléphone portable :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile :  Téléphone portable :

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Élèves 1<sup>er</sup> Degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEJ de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.